

La coopération transfrontalière dans l'espace du Rhin supérieur

L'espace du Rhin supérieur

L'espace trinational franco-germano-suisse du Rhin supérieur englobe quatre régions : l'Alsace en France, le nord-ouest de la Suisse (cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, d'Argovie, du Jura et de Soleure), le pays de Bade et l'extrême sud du Palatinat en Allemagne. De taille sensiblement égale, l'Alsace (8281 km²) et le pays de Bade (8137 km²) en constituent la plus grande partie (76%). Cette région couvre 21500 km² et est habitée par 4,85 millions de personnes dont 47,8% dans le pays de Bade, 38,4% en Alsace, 11,2% en Suisse du nord-ouest et 6% dans le Palatinat du sud. Plus de 90000 frontaliers vivent et travaillent dans des pays différents. En 2004 il y avait 1000 français installés à Kehl et 5000 allemands installés à Strasbourg ; 300 travailleurs frontaliers vont quotidiennement du Bade-Wurttemberg vers l'Alsace, 30000 de l'Alsace vers le Bade-Wurttemberg.

La région du Rhin Supérieur joue un rôle bien particulier, puisqu'elle réunit trois pays en un espace de vie et est située au cœur de l'Europe : c'est le point de jonction entre l'Europe occidentale et l'Europe centrale, elle se trouve sur l'axe reliant l'Europe du nord et du sud, elle comprend une frontière interne à l'UE entre la France et l'Allemagne, et une frontière externe, avec la Suisse. Quant à la frontière franco-allemande, c'est la frontière la plus importante en Europe du point de vue du volume des transactions économiques, une zone commerciale frontalière expérimentale du point de vue des professionnels avant la conquête de nouveaux marchés (laboratoire et observatoire des échanges commerciaux). La France et l'Allemagne sont des partenaires importants concernant plus de 140 millions d'habitants en Europe.

Dans cet espace trinational, les frontières nationales sont passées quotidiennement, pour le travail, les affaires, les achats, les loisirs, pour échanger des expériences et réaliser des projets de coopération, pour s'installer. INFOBEST Kehl/Strasbourg a été créée pour répondre aux questions du quotidien des citoyens, gommer les frontières, renforcer la cohésion de l'espace du Rhin Supérieur.

Histoire de la coopération transfrontalière

INFOBEST Kehl/Strasbourg s'inscrit dans le développement de la coopération transfrontalière dans le Rhin Supérieur, qui concerne près de six millions d'habitants. En 1949, la construction de l'aéroport binational de Bâle-Mulhouse et une administration commune franco-allemande du port de Kehl marquent les premiers pas de la coopération. Au début des années 1960, on cherche à organiser des contacts et à valoriser la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Parmi les fondateurs de cette coopération se trouve l'association *Regio Basiliensis*, créée en 1963, qui donne du côté suisse une impulsion pour le développement de la région du Rhin supérieur vers une région transfrontalière européenne, suivie en 1965 par la création de la *Regio du Haut-Rhin*.

Après une phase de mise en place avec la création de la Conférence Tripartite franco-germano-suisse en 1971 et d'institutionnalisation par l'accord de Bonn en 1975 sur la création d'une commission intergouvernementale franco-germano-suisse pour l'étude et le règlement des questions transfrontalières, qui lie les services gouvernementaux et administratifs du Bade-Wurtemberg, de Rhénanie-Palatinat, des cantons du nord-ouest de la Suisse, et de la région Alsace, des comités bipartites et tripartites se créent au niveau régional en 1976 et neuf groupes de travail spécifiques sont mis en place sur les thèmes suivants : l'économie, les transports, la santé, l'environnement, la culture, la jeunesse, l'éducation et la formation, l'aménagement du territoire, l'entraide en cas de catastrophe.

On assiste à une intensification de la coopération transfrontalière dans les années 1980 avec notamment la mise en place du réseau EUCOR (Confédération européenne des universités du Rhin Supérieur) et des Congrès tripartites organisés à tour de rôle par les trois pays autour de rencontres thématiques¹. Depuis les années 90 la coopération transfrontalière connaît un nouvel élan, notamment avec l'importante impulsion donnée par le programme européen INTERREG I Rhin Supérieur qui permet à la région de bénéficier de fonds

¹ Neuf Congrès tripartites ont eu lieu :

1988 : « Les transports dans le Rhin supérieur » à Kehl am Rhein

1989 : « Forum culture » à Colmar

1990 : « L'environnement dans le Rhin supérieur » à Bâle

1992 : « L'économie dans le Rhin supérieur » à Karlsruhe

1995 : « Jeunesse- formation- emploi- Quel avenir pour les jeunes dans le Rhin supérieur ? » à Strasbourg

1997 : « Artisanat et commerce dans le Rhin supérieur » à Bâle

1999 : « Aménagement du territoire dans la région du Rhin supérieur » à Neustadt an der Weinstrasse

2003 : « Vivre ensemble dans l'espace du Rhin supérieur » à Strasbourg

2004 : « Médias et communication dans le Rhin supérieur » à Bâle.

communautaires spécialement destinés à des projets transfrontaliers. En 1992 les deux comités régionaux se réunissent en une Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur, et de nouveaux thèmes apparaissent comme la coopération policière et judiciaire, la politique du travail, de la santé et du social. Des groupes d'experts étudient les questions concernant la vie quotidienne de la région, relèvent des cas problématiques spécifiques au contexte transfrontalier et formulent des propositions. Le passeport pour les musées du Rhin supérieur (PassMusées) est l'une des réalisations de cette Conférence du Rhin Supérieur. En 1996 la signature de l'accord de Karlsruhe renforce la coopération au niveau communal entre la France, l'Allemagne, le Luxembourg et la Suisse, en 1997 est créé le Conseil Rhénan, qui se veut le représentant politique de la population à côté de l'organe exécutif de la Conférence du Rhin supérieur. En 2000 un nouvel accord intergouvernemental est signé à Bâle à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de l'accord de Bonn, confortant la Conférence du Rhin Supérieur et la Commission Intergouvernementale dans leurs missions respectives et élargissant le domaine géographique de leur compétences.

Le réseau des INFOBEST

INFOBEST Kehl/Strasbourg fait partie d'un réseau de quatre instances dans l'espace du Rhin Supérieur : l'instance PAMINA à Lauterbourg créée en 1991, INFOBEST Palmrain à Village-Neuf créée en 1993 (instance franco-germano-suisse), et enfin INFOBEST Vogelgrun/Breisach installée à Vogelgrun depuis 1996. Les contacts entre les instances sont réguliers, il y a un échange d'expériences dans leurs séances de travail communes. Leur principal support de communication commun est un site Internet offrant des informations et des liens sur les domaines traités.

Par souci de proximité avec les usagers qui résident en région frontalière, l'espace du Rhin supérieur est partagé en quatre zones ou « périmètre de compétences » sur lesquels rayonnent les quatre instances INFOBEST. Le périmètre attribué à l'exercice des missions d'INFOBEST Kehl/Strasbourg est l'espace Rhin Supérieur Centre, qui s'étend sur la Communauté urbaine de Strasbourg, Molsheim, Sélestat pour la partie française et en Allemagne sur Kehl, Achern, Offenbourg et Emmendingen.

Le Pôle de compétences pour les questions transfrontalière et européennes à Kehl

Depuis octobre 2003, INFOBEST Kehl/Strasbourg, l'Euro-Info-Consommateurs (centre franco-allemand de la consommation et d'échanges extrajudiciaires), l'Euro-Institut (organisme de formation continue appliquée) et le Secrétariat de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur (instance de concertation et de coopération institutionnelle) se sont regroupés sur le site de la villa Rehfus pour former un Pôle de compétences pour les questions transfrontalières et européennes à Kehl. C'est un projet INTERREG avec la Ville de Kehl comme maître d'ouvrage, qui a bénéficié d'un cofinancement franco-allemand et européen².

Le Pôle de compétences n'est pas une structure supplémentaire, il consiste en la mise en place d'une coordination dans l'exercice des missions qui sont imparties aux différentes structures transfrontalières présentes à Kehl et vise une plus grande coopération entre elles et une meilleure visibilité. 35 collaborateurs bilingues mettent en commun leur savoir-faire, utilisent leur complémentarité et développent des effets de synergies pour accroître leur efficacité et assurer un meilleur suivi de la mise en oeuvre des politiques transfrontalières. Le Pôle de compétences ne dispose pas de la personnalité juridique.

INFOBEST a développé auparavant une étroite collaboration avec l'Euro-Info-Consommateurs, l'Euro-Institut et le Secrétariat de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur, notamment dans le cadre des Semaines Européennes et des Congrès tripartites. La création du Pôle de compétences pour les questions transfrontalières et européennes renforce cette coopération entre les instances, notamment en intensifiant la coordination des compétences et en améliorant la circulation de l'information en interne. Le travail en pratique du Pôle de compétences est coordonné par un groupe de travail interne et au niveau des partenaires cofinanceurs par le groupe de projet INTERREG sous la présidence de la Ville de Kehl.

² Les partenaires du Pôle de compétences pour les questions transfrontalières et européennes sont le Bundesministerium der Justiz, la Chambre de Consommation d'Alsace, les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne et Bâle-Ville, du Jura, de Soleure, la Commission Européenne, la Communauté Urbaine de Strasbourg, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, Etat français, la Fachhochschule de Kehl, les Land Baden-Württemberg, Rheinland-Pfalz, l'Ortenaukreis, la Région Alsace, la Regio Basiliensis, la ville de Kehl, l'université Robert Schuman, la Verbraucherzentrale Baden-Württemberg e.V., le Wirtschaftsministerium Baden-Württemberg.

Problèmes et perspectives de la coopération transfrontalière

De multiples difficultés rendent complexe le montage et la réalisation de projets transfrontaliers. L'ensemble des obstacles rend donc nécessaire un engagement important des acteurs concernés.

- Problèmes institutionnels :

Dans les projets de coopération, une des difficultés est que les acteurs cherchent leurs homologues de l'autre côté de la frontière, alors qu'il y a une asymétrie des compétences. Il faut donc commencer par identifier les acteurs concernés. Il n'y a pas d'équivalent pour toutes les institutions dans chaque pays. Une autre difficulté est la confrontation des droits nationaux. Par ailleurs les méthodes diffèrent d'un pays à l'autre : en France, la négociation en amont avec les institutions (Etats et collectivités territoriales) constitue un préalable à l'organisation et au soutien financier, le financement est versé a priori. en Allemagne, le financement est versé a posteriori.

- Problèmes politiques :

De manière générale la coopération transfrontalière se heurte à la faiblesse de l'engagement politique dans le soutien apporté aux projets de coopération. Les élus redoutent de lancer des projets, financés par les contribuables, auxquels on pourrait reprocher de ne pas être d'intérêt local, comme des initiatives culturelles conduites à l'étranger. Un portage politique local ou régional reste un gage d'avancée des projets.

- Les procédures pour monter un projet subventionné :

Elles sont complexes et lourdes, notamment les formulaires pour les demandes de subvention INTERREG, qui sont à rédiger dans les deux langues, y compris les annexes techniques et budgétaires. Le montage des dossiers réclame du temps, pendant la réalisation du projet il faut produire un rapport intermédiaire, ce qui rend la tâche difficile pour les petites structures. De plus ces structures doivent avancer les fonds qui leur sont ensuite remboursés par le programme communautaire³. Le dispositif est très rigide, il y a notamment une multiplication des niveaux de contrôle, certains soulignent une coordination trop rare entre eux. Pour pérenniser les projets, des modes de financement adaptés doivent être trouvés, il faut que les collectivités territoriales prennent le relais, car certaines se désengagent en

³ Le versement des fonds communautaires se fait selon les échéances suivantes : à la signature de la convention, après réalisation d'au moins 25% du projet, et enfin après réalisation complète du projet et remise du rapport final.

mettant en avant le programme INTERREG, alors que l'objectif serait à terme de pouvoir se passer de ces fonds.

- Problème de l'information :

Les acteurs de la coopération transfrontalière doivent être constamment au courant des évolutions des législations, alors que l'échange d'information reste faible. En effet, les administrations n'ont pas le réflexe d'envoyer les informations (par exemple à INFOBEST) sur des changements de législation.

- Problèmes culturels :

La barrière de la langue reste la principale difficulté. Dans les administrations, aucun formulaire bilingue n'a été élaboré, ni même des personnes bilingues affectées aux questions des frontaliers. Les formulaires d'explications sont également unilingues. Un groupe de travail sur un projet de formulaires d'administration bilingues pour le 6^{ème} Congrès tripartite « Artisanat et commerce dans le Rhin Supérieur » en 1997 et plusieurs demandes aux différentes administrations n'ont pas abouti.

Les différences de conception, par exemple dans la conduite d'une réunion, peuvent poser problème. Il faut développer les pratiques interculturelles pour éviter les malentendus, savoir remettre en cause ses pratiques. Le risque est toujours que chaque partenaire développe un projet de son côté et ne cherche des partenaires de l'autre côté de la frontière que dans un deuxième temps.

De plus il faut tenir compte des différences culturelles pour monter un projet, être conscient des attentes différentes de chaque pays, par exemple en terme de tarification. Si l'on monte un spectacle, il faut connaître le profil culturel, les goûts de chaque public. Beaucoup reculent devant les difficultés supplémentaires dues à l'organisation d'un événement transfrontalier.

- Problème de la prise de décision au consensus :

Nécessaire dans un contexte de coopération afin que personne ne se sente lésé, elle ralentit cependant la prise de décision et produit des discussions interminables dans des réunions où tous sont présents. Par exemple les réunions pour le Pôle de compétences regroupent les chargés de mission des quatre instances, ainsi que les représentants des partenaires cofinanceurs, tous à égalité. Il n'y a pas une personne en particulier chargée de représenter le Pôle vis-à-vis de l'extérieur. De plus le langage protocolaire ne semble pas convenir au processus du consensus.

Il est à noter que tous les domaines de la coopération transfrontalière ne connaissent pas le même succès. Ainsi, on peut regretter l'absence d'une structure officielle de coopération culturelle transfrontalière, car la culture reste un domaine trop peu développé.

La tendance actuelle est à la concentration des instances transfrontalières en de nouvelles structures et pôles de compétences, comme le Pôle de compétences pour les questions transfrontalières et européennes à Kehl. L'INFOBEST PAMINA est depuis 2004 partie intégrante du Groupement Local de Coopération Transfrontalière⁴ baptisé « Regio PAMINA » ; dans le sud, INFOBEST Palmrain, le conseil de la Regio Trirhena, la conférence d'agglomération et l'association trinationale de Bâle ont renforcé leur coopération depuis 2003 sous le toit de la maison Trirhena à Palmrain.

Selon les régions et les domaines, la coopération transfrontalière semble arrivée au bout des possibilités offertes par le cadre juridique dont elle dispose. En 2007 commence une nouvelle période de programmation européenne jusqu'à 2013, c'est pourquoi une discussion importante est engagée sur l'avenir de la coopération transfrontalière et de ses structures dans le Rhin Supérieur, avec le 10^{ème} Congrès tripartite « Avenir du Rhin Supérieur dans l'Europe élargie » en 2006. La coopération transfrontalière est principalement impulsée par l'Europe, et les attentes se tournent actuellement vers le développement du Rhin supérieur en une Euro-région. Actuellement, un cadre juridique communautaire est élaboré, le groupement européen de coopération transfrontalière, ayant la personnalité juridique.

Une nouvelle impulsion a été donnée à la coopération transfrontalière dans le périmètre de compétence d'INFOBEST Kehl/Strasbourg par l'appel lancé par le président de la République Jacques Chirac et le chancelier allemand Gerhard Schröder dans la déclaration commune à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée en 2003 à « la création d'un Eurodistrict Strasbourg-Kehl, bien desservi, ayant vocation à explorer de nouvelles formes de coopération et à accueillir des institutions européennes », auquel INFOBEST pourrait participer pour des projets de proximité. La notion de district européen a été introduite en droit interne français, dans le cadre de la loi « Libertés et responsabilités locales » de 2004. Mais le concept d'Eurodistrict⁵ reste pour beaucoup flou et sans réalité, et tous les élus ne

⁴ Le groupement local de coopération transfrontalière est une structure de droit public dotée de la personnalité juridique et régie par le droit du lieu du siège. Il est expérimenté depuis 1998 à la frontière franco-allemande.

⁵ Eurodistrict : le district européen correspond à la transposition, dans le droit interne français, des dispositions relatives au groupement local de coopération transfrontalière. Il est doté de la personnalité morale et dispose de l'autonomie financière. Il complète les outils existants ou pallie l'absence d'outil et d'accord international à certaines frontières.

s'engagent pas au même niveau pour ce projet, certains l'estimant trop précoce au vu des améliorations à faire auparavant.

Présentation d'INFOBEST Kehl/Strasbourg

Création et missions

L'ouverture des frontières, le marché intérieur, l'accord de Schengen ont conduit à une mobilité accrue, notamment sur le marché du travail. Des questions de plus en plus nombreuses sur le pays voisin ont surgi, le besoin d'informations et de conseils s'est fait sentir : c'est ainsi qu'est née l'idée d'une structure à laquelle pourraient s'adresser aussi bien les citoyens que les institutions publiques sur les questions transfrontalières et sur la possibilité de monter des projets de coopération dans l'espace du Rhin Supérieur.

Se basant sur la volonté politique de sept partenaires publics, l'Etat français, le Land de Bade-Wurtemberg, la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin, l'Ortenaukreis, la Communauté Urbaine de Strasbourg et la Ville de Kehl, INFOBEST Kehl/Strasbourg est créée le 13 mai 1993 en tant que « projet commun qui puisse satisfaire les besoins d'information et de conseil de la zone frontalière », et inaugurée officiellement le 6 novembre 1993 dans les locaux de la Villa Rehfus, construite en 1867, qui abritait la fabrique de chapeaux de la famille Rehfus et est devenue en 1990 la propriété de la ville de Kehl. La rénovation prévue de la villa et la volonté de la ville de Kehl d'en faire un usage utile ont conduit au choix de ce lieu pour établir INFOBEST, qui en échange d'un loyer peu élevé, a participé largement à la rénovation. Le nom INFOBEST provient du sigle allemand signifiant instance d'information et de conseil : « INFOrmations- und BeratungSTelle ».

Entre 1993 et 1995, INFOBEST Kehl/Strasbourg a été financée pour moitié par le programme communautaire INTERREG I à hauteur de 350.000 euros, puis de 1996 à 1998 par INTERREG II à hauteur de 285.000 euros. L'autre moitié était prise en charge pour un quart par les partenaires français et par les partenaires allemands pour l'autre quart. Ainsi le budget total d'INFOBEST s'est élevé à 700.000 euros pour 1993/1995, et à 570000 euros pour 1996/1998. Depuis 1999, avec l'arrivée à terme du cofinancement européen, les partenaires ont renouvelé leur engagement auprès de l'instance en prenant le budget entièrement en charge. C'est ainsi qu'INFOBEST Kehl/Strasbourg est désormais exclusivement financée sur des fonds publics français et allemands. Pour exemple, le budget

total pour les années 2005/2006 s'élève à 378.704 euros, c'est-à-dire 189.352 euros financés par la France et autant par l'Allemagne, avec une répartition différente pour chaque partenaire. C'est le Regierungspräsidium Freiburg qui est en charge de la comptabilité.

Conformément à la convention, les permanents d'INFOBEST Kehl/Strasbourg informent leurs partenaires cofinanceurs sur des thèmes transfrontaliers actuels, répondent à leurs demandes, transmettent des contacts et les soutiennent dans leur travail en général, entre autres par le biais de travaux de traduction.

INFOBEST Kehl/Strasbourg est dotée des **missions** suivantes :

- Diffusion d'informations, dans les deux territoires, concernant l'administration, l'économie, les relations sociales, les initiatives régionales et transfrontalières
- Conseil aux particuliers, en lien avec les administrations compétentes, sur les conditions de vie et de travail en zone frontalière
- Soutien à des projets transfrontaliers, notamment dans le cadre du programme européen INTERREG
- Coopération avec les différentes instances transfrontalières ainsi qu'avec les services et administrations de France et d'Allemagne

De plus la convention d'INFOBEST définit des **objectifs** :

- Favoriser l'information des citoyens
- Soutenir des initiatives régionales transfrontalières
- Améliorer et intensifier la coopération transfrontalière, notamment en mettant en contact les citoyens et toutes sortes d'organisations privées ou étatiques
- Contribuer à une meilleure compréhension mutuelle dans la région frontalière

Le lieu prend le rôle de médiateur et d'informateur pour le citoyen, de manière simplifiée et neutre. C'est un forum pour développer des idées, initiatives et projets transfrontaliers, un intermédiaire pour trouver des interlocuteurs. INFOBEST est à la fois en contact avec les représentants d'instances supérieures des deux pays et avec les soucis quotidiens des citoyens. Elle a une fonction de trait d'union entre les institutions et les citoyens, et entre les institutions elles-mêmes qui pour des raisons liées aux différences de langue, de culture et de système administratif, ne peuvent que difficilement entrer en contact. A long terme est visé le développement d'un « réflexe transfrontalier » dans les administrations publiques. Une autre

fonction d'INFOBEST pour la coopération est d'être un détecteur des problèmes liés au transfrontalier et un mesureur de la fonctionnalité des relations de coopération entre les administrations, pouvant le cas échéant mettre à jour les faiblesses et obstacles dans les structures d'organisations de la coopération transfrontalière.

Fonctionnement et organisation

L'instance, n'ayant en elle-même pas de personnalité juridique, ce qui garantit son rôle de médiateur neutre, fonctionne par conventionnement entre les sept partenaires. Ainsi une convention établie pour trois ans définit les statuts, buts et missions de l'instance. Les partenaires d'INFOBEST sont restés les mêmes depuis sa création. La force d'INFOBEST, c'est la souplesse de son organisation, car n'ayant pas de personnalité juridique propre, elle apparaît plus légitime dans son rôle de médiateur neutre. Le fait de ne pas avoir la personnalité juridique réduit cependant les possibilités d'influence de l'instance, qui ne peut pas faire des projets ou prendre des initiatives en son nom ni engager du personnel. De plus le public ne comprend pas bien à quel type de structure il s'adresse. Les collaborateurs y voient quand même un avantage : il est ainsi plus facile pour INFOBEST de préserver sa neutralité et de coopérer avec les administrations, puisque la communication n'est pas limitée par la voie hiérarchique, mais est fondée sur le consensus. La volonté de chacun peut ainsi être exprimée, il n'y a pas de sentiment de contraintes. En effet la coopération transfrontalière doit être un engagement libre pour être efficace.

INFOBEST est dirigée par un comité directeur composé d'un représentant de chaque partenaire financeur, présidé alternativement par chacun des deux pays pour deux ans, qui approuve et contrôle le programme de travail, définit les principales missions pour l'année à venir ainsi que le budget, et prend connaissance du rapport d'activité annuel. Un groupe technique composé de représentants nommés par chaque membre prépare les décisions du comité directeur. Toutes les décisions sont prises au consensus.

L'instance est animée par une équipe franco-allemande bilingue. Ses trois permanents, un chargé de mission de chaque pays et une assistante, sont détachés par leur administration nationale respective. Ainsi les trois membres de l'équipe ne dépendent pas des mêmes législations du droit du travail, ont des charges d'horaire (41 heures par semaine pour le chargé de mission allemand, 35 heures pour le chargé de mission français) et des salaires différents. Les collaborateurs doivent eux même candidater pour ce poste, il ne s'agit pas

d'une nomination de fonctionnaires. Ils doivent faire preuve d'engagement personnel et de flexibilité, ils font notamment souvent des heures supplémentaires. De plus ils sont engagés pour la durée de la convention, c'est-à-dire trois ans : il en résulte une incertitude sur le développement de la carrière pour l'équipe. Les chargés de mission sont à égalité absolue en compétence. Le succès de l'instance comme charnière entre les administrations vient aussi beaucoup de l'implication des chargés de mission par rapport aux administrations, puisque ainsi le nom d'INFOBEST a un visage. Le contact étroit et personnalisé rend la communication plus facile.

La charge de travail s'est beaucoup accrue depuis la création de la structure, le nombre de demandes a augmenté, passant de 2500 en 1994 à 4000 en 2004. Les collaborateurs actuels n'ont pas le même profil que ceux de la première heure, ils doivent faire face à des questions de plus en plus complexes et spécialisées. Les membres de l'équipe se voient cependant toujours comme des médiateurs. Même si la demande en est régulièrement faite, il reste peu probable qu'un membre soit ajouté à l'équipe, pour des raisons de moyens, mais aussi parce que cela impliquerait de revoir la répartition des tâches.

Une répartition du travail adéquate n'est pas facile à trouver ; à Kehl, les collaborateurs se sont spécialisés dans des domaines, mais peuvent conseiller de manière large, aussi bien en allemand qu'en français. A Palmrain la répartition du travail se fait par nationalité, chaque chargé de mission s'occupe des questions concernant son pays.

L'équipe essaie de tenir compte du contexte social dans ses conseils, par exemple en insistant sur le fait qu'un déménagement dans le pays voisin ne doit pas être seulement motivé par des raisons financières ; un déménagement suppose une connaissance suffisante de la langue, une volonté d'intégration dans un nouvel environnement, il faut par exemple donner une chance aux enfants d'être intégrés à l'école. De plus les frais de déplacement pour se rendre sur son lieu de travail annulent bien souvent les éventuelles économies d'impôts.

Durant mon stage, les collaborateurs d'INFOBEST étaient Bénédicte Chêne (mon maître de stage), en tant que chargée de mission française embauchée par le département du Bas-Rhin, Michael Janssen en tant que chargé de mission allemand et Marie Hert en tant qu'assistante, tous deux dépendants du Regierungspräsidium de Freiburg. Bénédicte Chêne a fait des études de langues, de relations internationales et d'administration publiques. Elle est chargée de mission à INFOBEST Kehl/Strasbourg depuis février 2003 et occupait auparavant le même poste à INFOBEST Palmrain. Michael Janssen, docteur en droit, travaille à INFOBEST Kehl/Strasbourg depuis décembre 2002. Marie Hert est l'assistante des chargés de

mission de l'instance depuis août 2001. Elle assure l'accueil et le secrétariat, répond à de nombreuses questions qui ne nécessitent pas d'entretien avec les chargés de mission, réoriente les usagers vers les personnes compétentes, élabore la revue de presse en alternance avec l'Euro-Institut.

Les activités d'INFOBEST

- L'information et le conseil

La mission première d'INFOBEST est de porter le besoin d'information et de conseil qui s'est développé avec la mobilité des deux côtés du Rhin. L'instance doit rassembler, synthétiser et diffuser des informations pertinentes au public. INFOBEST dispose d'un réseau d'interlocuteurs permettant une simplification de la recherche d'information (chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers, agences pour l'emploi, services de douane, directions des finances, Landtag, préfecture, Conseil Régional, Conseil Général, communes, rectorat, consulats).

L'équipe d'INFOBEST prodigue des conseils individuels sur rendez-vous, par téléphone, fax ou e-mail, organise des journées d'informations. Pour l'instant et malgré des discussions à ce sujet en vue de la poursuite de l'instance après 2007, INFOBEST tient à proposer gratuitement ses conseils, mais regrette qu'on s'adresse à eux au lieu de consulter un prestataire privé. Ils n'ont d'ailleurs pas le droit de prodiguer les conseils d'un avocat ou un d'un conseiller fiscal.

INFOBEST Kehl/Strasbourg informe et conseille en matière de conditions de travail et de vie, système fiscal et assurances sociales, statut de travailleur frontalier, système scolaire, éducatif et de formation, réglementation, système administratif et politique, compétences, formalités de déménagement et de séjour dans le pays voisin, mobilité transfrontalière, nomme et réoriente vers les services et interlocuteurs compétents. Les collaborateurs sont des généralistes qui, pour des questions spécifiques, indiquent le service compétent. Les thèmes les plus questionnés concernent le travail (20% des demandes en 2004), les impôts (14%) et la retraite (12%)⁶.

INFOBEST répond à des questions très diverses, comme par exemple : Comment fonctionne l'obligation de scolarité et existe-t-il des sites d'enseignement bilingues ? Quelles sont les démarches à effectuer pour déménager en Allemagne ou en France ? Quelle procédure judiciaire faut-il respecter en Allemagne, en France lors d'un conflit relevant du droit du travail ? Mon employeur allemand vient de mettre fin à mon contrat de travail, sous quelles conditions aurais-je droit aux allocations chômage en France ? Ma carte d'invalidité est-elle valable dans le pays voisin ?

⁶ Voir les statistiques en annexe.

La majorité des usagers de l'instance sont de nationalité française (59%), puis de nationalité allemande (37%). En effet, la majorité des travailleurs frontaliers à cette frontière sont des français travaillant en Allemagne. L'instance accueille et renseigne aussi des personnes d'autres nationalités (4%). La plus grande part de l'activité d'information et de conseil est consacrée aux particuliers (84% des usagers en moyenne depuis 1998). Un grand nombre de questions traitées relève du régime fiscal, de la législation du travail, de la couverture sociale, des formalités d'installation et de séjour dans le pays voisin. Il y a de plus une demande du public pour aider à remplir les documents administratifs rédigés dans la langue du voisin, notamment les formulaires de demandes d'allocations familiales, d'allocation parentale d'éducation, de pension d'invalidité. INFOBEST a donc malgré elle une fonction d'écrivain public. Le problème est que les gens vont systématiquement demander de l'aide à INFOBEST, qui invite à prendre aussi des initiatives personnelles, notamment à apprendre la langue. Pour certaines questions, les collaborateurs font office de travailleurs sociaux. Ils doivent proposer une aide, des solutions, en restant toujours neutre.

INFOBEST s'adresse aussi aux élus et administrations de France et d'Allemagne, qui représentent en moyenne 7% des usagers. INFOBEST essaie d'améliorer la communication et la coopération transfrontalière des services administratifs français et allemands en facilitant les rencontres avec les homologues chargés des mêmes missions dans le pays voisin et en levant les barrières linguistiques. INFOBEST fait office d'instance de consultation lorsqu'il s'agit de trouver des contacts outre-Rhin ou des informations à propos d'administrations voisines. On constate cependant que le réflexe transfrontalier ne s'est pas développé dans les administrations, qui envoient régulièrement des gens à l'instance au lieu de chercher à résoudre eux-mêmes le problème, de prendre contact avec un homologue du pays voisin, de trouver la personne compétente. Normalement c'est INFOBEST qui réoriente vers les administrations compétentes et non les administrations qui envoient chez INFOBEST pour trouver la personne compétente.

Des entreprises, commerçants ou artisans (6% des usagers d'INFOBEST) exposent des projets consistant à prendre pied dans le pays voisin, ou demandent des précisions sur la réglementation visant la circulation des biens et marchandises au sein de L'Espace Economique Européen notamment le règlement de la TVA. De nombreuses demandes concernent la mobilité transfrontalière (activité économique en pays voisin, transfert du siège social, création d'une société). Des juristes, avocats, magistrats, conseillers fiscaux, syndicats

se tournent également vers l'instance pour des questions ayant trait aux législations françaises et allemandes.

Enfin, les associations représentent 3% des usagers d'INFOBEST. La participation de l'instance permet notamment d'expliquer les différences de législation, les formalités, les possibilités de subventionnement de projets et d'informer sur les obstacles qui demeurent encore dans le quotidien en zone transfrontalière

- Les prestations d'INFOBEST Kehl/Strasbourg

L'instance accueille des groupes pour leur présenter la structure, organise des réunions et des séminaires d'information pour des groupes politiques, directeurs d'écoles, enseignants, étudiants, syndicalistes, pasteurs, employés, associations et divers autres groupes. INFOBEST dispose d'un fonds de documentation sur les thèmes de la coopération transfrontalière et de l'Europe, sur l'Allemagne et la France, et plus particulièrement sur le Bade-Wurtemberg et l'Alsace dans sa bibliothèque, mise en place dès 1993. Au sein du Pôle de compétences pour les questions transfrontalières et européennes, un centre de documentation commun pourrait voir le jour, avec une infothèque dans la bibliothèque, élaborée par une stagiaire d'INFOBEST, afin de mettre directement à la disposition du public toutes sortes d'informations pratiques. Une personne devrait être embauchée à mi-temps pour s'en occuper par la suite. Pour l'instant l'instance met à disposition des fiches d'information en allemand et en français sur les thèmes les plus questionnés⁷.

Enfin, INFOBEST organise dans ses locaux trois sortes de journées d'information avec les administrations compétentes⁸:

- les journées internationales d'information retraite pour permettre aux salariés comptabilisant des années de cotisation retraite à la fois en France et en Allemagne de se renseigner sur leurs droits et démarches à effectuer dans les deux pays.

- les journées d'information interdisciplinaires pour les travailleurs frontaliers pour toute personne pour laquelle se posent des questions en matière de prestations familiales, de couverture sociale, de retraite, d'emploi, d'imposition.

- les journées d'information pour les artisans en collaboration avec le réseau transfrontalier pour l'artisanat des Chambres des Métiers du Rhin Supérieur afin de répondre

⁷ Voir p. 28.

⁸ Les représentants des administrations répondent aux questions des citoyens dans des entretiens en binômes franco-allemand de la même discipline.

aux questions spécifiques des artisans qui souhaitent réaliser des prestations de services sur le territoire voisin, se renseigner sur le transport de biens, l'installation.

- Le soutien aux projets transfrontaliers

L'instance guide la recherche de partenaires potentiels, informe sur les possibilités de subventions régionales et européennes, indique les services publics à associer aux démarches, aiguille vers des projets déjà réalisés et conseille afin de remplir les critères pour les subventions. INFOBEST est essentiellement interlocuteur et accompagnateur pour les personnes et structures intéressées par des projets INTERREG dans l'espace Rhin Supérieur Centre, elle assiste les maîtres d'ouvrage de la première prise de contact jusqu'au dépôt de leur dossier et assure un lien direct avec les groupes de travail et le comité de suivi INTERREG. L'instance conseille également les porteurs de projets potentiels dans le cadre du sous-programme INTERREG « Les Rencontres du Rhin Supérieur II » et participe aux comités de sélection des projets⁹.

Le programme européen INTERREG a été décidé le 30 août 1990 à l'initiative du Fonds Européen pour le développement régional (FEDER), afin de renforcer la coopération économique et sociale et le dialogue dans les régions de l'Union Européenne par un soutien financier à hauteur de 50% aux porteurs de projet innovants et utiles directement à la population. INFOBEST est intervenu dans le suivi et le soutien des programmes INTERREG I (1990-93), INTERREG II (1994-99) et actuellement INTERREG III (2000-2006). Le réseau des INFOBEST est concerné par le volet A du programme INTERREG III : projets de coopération transfrontalière, coopération de proximité ; coopération entre zones limitrophes visant à créer des centres économiques et sociaux transfrontaliers par des stratégies communes de développement¹⁰.

L'avenir du financement communautaire de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur après 2006 demeure incertain. Si la Commission européenne a proposé de poursuivre le financement de toutes les régions frontalières, le gouvernement fédéral allemand estime qu'il doit être réservé en priorité aux frontières avec et entre les nouveaux Etats membres de l'Union Européenne et aux nouvelles frontières extérieures. Récemment, le

⁹ Alors que les fonds INTERREG financent principalement des projets de moyenne et grande envergure, Les Rencontres du Rhin Supérieur II (2004-2006) proposent une aide aux petits projets par un soutien financier de 1500 à 45000 euros. Les projets portent sur des domaines divers (musique, sport, jumelages communaux, rencontres). Au vu des projets recensés dans la brochure INTERREG de 2005, on peut constater que les projets culturels et artistiques sont les moins nombreux.

¹⁰ Le volet B concerne les projets transnationaux et le volet C les projets interrégionaux de coopération entre zones géographiques non contiguës.

Groupement local de coopération transfrontalière Regio PAMINA a organisé avec deux régions frontalières germano-néerlandaises une soirée parlementaire à Berlin pour défendre le financement de toutes les régions frontalières.

- La coopération avec d'autres organismes transfrontaliers

INFOBEST coopère aux Congrès tripartites franco-germano-suisses, à la Semaine Européenne (elle prépare notamment le dépliant indiquant les différentes manifestations organisées dans son secteur et est présente aux journées portes ouvertes du Parlement Européen), au groupe d'experts « travailleurs frontaliers » de la Conférence du Rhin Supérieur. L'instance est plus particulièrement engagée dans une coopération avec la Communauté de travail CENTRE¹¹ : INFOBEST a été intégrée dans les travaux des groupes de travail, assure la traduction de documents de séance, met à disposition la salle de réunion, aide à préparer l'assemblée plénière et assure une fonction de secrétariat.

INFOBEST coopère également avec le réseau EURES-Transfrontalier¹² depuis 1999 : elle met en œuvre des projets pour le compte des collectivités territoriales, prend en charge une contribution dans les domaines de l'information ainsi que pour les relations publiques. INFOBEST Kehl/Strasbourg organise des ateliers de travail d'experts dans le cadre de ce programme¹³.

Enfin la coopération la plus intensive se fait au sein du Pôle de compétences pour les questions transfrontalières et européennes. Les différentes instances du Pôle de compétences partagent l'information et réalisent diverses actions communes : thème de réflexion commun (en 2005 sur la santé), plaquette de présentation, transfert technique des appels entre les quatre instances, stand d'exposition en commun, lettre d'information, présentation commune lors d'accueil de groupes, utilisation partagée des salles de réunion et du matériel, portail Internet (www.pole-de-competences.org), revue de presse électronique¹⁴. INFOBEST prend en charge

¹¹ Créée le 10 juin 1999, avec comme partenaires la Communauté Urbaine de Strasbourg, le département du Bas-Rhin, l'Ortenaukreis et le Kreis Emmendingen. Comme le stipule sa convention, cette communauté de travail doit « établir les principes de base pour le développement futur de la coopération transfrontalière dans l'espace Centre du Rhin Supérieur ». Le territoire de la communauté de travail CENTRE est identique au périmètre de compétence d'INFOBEST Kehl/Strasbourg, ce qui explique l'intégration de l'instance dans cette communauté.

¹² Le réseau EUROpean Employment Services-Transfrontalier, créé en 1993 par la Commission Européenne avec l'objectif de promouvoir et faciliter la mobilité professionnelle. La création du réseau Eures-T Rhin Supérieur a pu être réalisée en 1999 et est un des 21 partenariats transfrontaliers du réseau EURES et s'adresse à des employeurs et des travailleurs frontaliers.

¹³ « Allocation parentale et congé parental d'éducation » en 2002 ; « Systèmes et réformes des retraites en Allemagne, France et Suisse » en 2004 ; « Assurance maladie en Allemagne, France et Suisse » en 2005.

¹⁴ Elaborée en alternance par INFOBEST et l'Euro-Institut et envoyée à environ 230 destinataires, cette revue de presse commune à la villa Rehfus consiste en une sélection d'articles pertinents dans la presse locale et régionale concernant la région du Rhin Supérieur, la coopération transfrontalière, les relations franco-allemandes, l'Europe.

l'organisation et la direction des réunions internes, la rédaction des compte-rendus, la diffusion de l'information au groupe de projet INTERREG.

Les relations publiques

Le travail de relations publiques d'INFOBEST Kehl/Strasbourg fait partie des missions définies dans sa convention pour le volet concernant la diffusion d'informations. Ce volet de l'activité de l'instance a pour but de présenter et promouvoir la coopération transfrontalière auprès du grand public, et de diffuser des informations concernant le pays voisin.

- La collaboration avec les médias

Les journalistes utilisent INFOBEST comme source d'information et communiquent aussi sur la structure elle-même et ses activités. L'instance entretient un bon contact avec les médias locaux et est régulièrement contactée par des journalistes à la recherche d'informations sur le transfrontalier, notamment les chiffres et les problèmes rencontrés par les frontaliers, les motivations de la mobilité. Elle est également présente dans des articles de divers supports écrits internes aux administrations, bulletins municipaux et magazines des collectivités territoriales, par exemple en 2001 dans « Tout le Bas-Rhin », le magazine du Conseil Général du Bas-Rhin.

Les journaux Mittelbadische Presse, Badische Zeitung, Badische Neueste Nachrichten, l'Alsace et Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA) ont réalisé de nombreux articles sur INFOBEST depuis sa création. Les collaborateurs d'INFOBEST ont également rédigé des articles pour des journaux ou des magazines, par exemple une série d'articles intitulée « Comment vivent nos voisins » a vu le jour en 1994 en collaboration avec la Mittelbadische Presse et les DNA et s'est poursuivie avec succès pendant de nombreuses années.

L'instance a participé régulièrement à des émissions radios, en tant qu'interviewé ainsi qu'en tant que collaborateur spécialisé dans les questions transfrontalières. France Bleu Alsace, Europe 2, Radio France Alsace, les radios Südwestfunk, Deutschlandfunk, Süddeutscher Rundfunk, Deutsche Welle, SWR, OHR, Radio Victoria, Radio Regenbogen, Radio Plus et Radio Dreyeckland ont effectué des interventions sur INFOBEST, des interviews des collaborateurs, des micro-trottoirs auprès des usagers.

Des reportages pour la télévision ont également présenté l'instance et couvert des manifestations transfrontalières auxquelles elle participait : les chaînes SWR, Bayerischer Rundfunk, France 3 Alsace, ARTE, TF1. La chaîne de télévision France 3 Alsace s'est notamment déplacée avec son équipe de l'émission *Rundum* à l'occasion d'une journée d'information transfrontalière en 2004 pour réaliser un reportage spontané. La télévision italienne ainsi que la BBC ont réalisé un documentaire sur INFOBEST Kehl/Strasbourg en 1998.

- Les moyens de communication

Une brochure bilingue de présentation d'INFOBEST Kehl/Strasbourg a été conçue dès 1993 et diffusée largement. Elle est disponible dans plus de 700 mairies, services et administrations publics, corps consulaires, chambres des métiers, structures de formation. INFOBEST Kehl/Strasbourg propose son affiche, des stylos avec les coordonnées de l'instance et un stand d'exposition. Enfin le réseau des INFOBEST, en collaboration avec diverses structures de coopération, publie la brochure « L'Europe dans l'espace du Rhin Supérieur » qui présente brièvement toutes les places d'information pour les questions européennes et transfrontalières. Réactualisée régulièrement, elle se trouve désormais uniquement sur Internet.

- Les présentations spécifiques d'INFOBEST

INFOBEST Kehl/Strasbourg se présente lors d'occasions spécifiques « grand public ». L'instance est notamment présente au forum franco-allemand au parc des expositions de Strasbourg, un salon d'information et de recrutement autour des thèmes étudier et travailler sans frontières qui s'adresse prioritairement aux étudiants et jeunes diplômés. Dans le cadre de la Semaine Européenne, INFOBEST participe aux journées portes ouvertes du Parlement Européen et se présente désormais au public avec les autres instances du Pôle de compétences pour les questions transfrontalières et européennes.

- La présence sur Internet

L'adresse électronique d'INFOBEST a été mise en place en 1999 (kehl-strasbourg@infobest.org), et un site Internet (www.infobest.org) mis en ligne en 2000. Le site est construit en deux volets : d'une part il vise à présenter le réseau des INFOBEST dans le contexte d'INTERREG et de la coopération transfrontalière de manière générale, d'autre part

il donne des informations liées a la mobilité professionnelle et résidentielle répondant à la mission d'information et de réorientation par des liens vers d'autres sites. Ce site est commun aux quatre instances INFOBEST et fait l'objet d'une réactualisation pour garantir la pertinence des informations proposées.

Sa fréquentation est en constante augmentation depuis sa création, passant de 28458 visites pour l'année 2001 à 77370 visites pour 2003. Internet est devenu un vecteur de connaissance d'INFOBEST puisqu'en 2005 presque 10% des usagers ont connu l'instance par ce biais. C'est également devenu un outil de travail pour traiter les demandes, qui se font de 9% et 13% (selon les années) par e-mail.

La bourse de voisinage sur Internet, en ligne depuis septembre 2002, a été imaginée par INFOBEST Kehl/Strasbourg et est un projet commun aux quatre instances INFOBEST, qui en sont en charge à tour de rôle. De ce travail font partie l'inscription des nouvelles demandes pour la recherche de projets et de partenaires, leur contrôle au regard des critères de la bourse de voisinage et le cas échéant leur traduction, tout comme leur mise en ligne sur Internet. Ce projet est né des demandes de particuliers et associations à la recherche de partenaires avec qui coopérer sur des projets concrets dans le Rhin Supérieur. Au moyen d'un formulaire virtuel renseigné par les particuliers ou les associations, la bourse de voisinage se propose de faire le lien entre l'offre et la demande en terme de recherche de partenaires et d'idées de projets.

Perspectives d'avenir

Il s'avère qu'INFOBEST Kehl/Strasbourg s'est développée en une institution solide et réellement utile à l'approfondissement et au développement de la coopération transfrontalière dans l'espace du Rhin Supérieur. Elle agit en première ligne au bénéfice du citoyen et sur le terrain, facilitant la prise d'information et le conseil. Avec l'accroissement de la mobilité, les demandes qui reviennent le plus concernent le déménagement, les impôts, le travail et le social. L'instance conserve également son importante fonction d'interface entre les citoyens et les administrations et entre les administrations elle-mêmes. De plus grâce au développement d'Internet, l'intérêt pour INFOBEST en dehors de l'espace du Rhin Supérieur s'est étendu, et les demandes provenant de personnes autres qu'allemandes et françaises sont plus nombreuses.

INFOBEST répond à un nombre croissant de demandes, de plus en plus complexes et spécialisées, car les usagers trouvent maintenant la première information et l'orientation grâce aux brochures disponibles et au site Internet. Les besoins et les connaissances ont évolué depuis sa création, ce qui amène la structure à s'adapter. L'instance est donc vouée à intervenir davantage et à se spécialiser, notamment dans le domaine social et du travail. Elle doit également continuer à élargir son réseau d'interlocuteurs.

INFOBEST s'investit dans le contexte d'une coopération de plus en plus étroite avec la Communauté de Travail CENTRE et par un travail en synergie avec les trois autres instances au sein du Pôle de compétences pour les questions transfrontalières et européennes. INFOBEST sert également de modèle pour la coopération transfrontalière dans d'autres régions. En effet, l'instance est sollicitée par des délégations de différents pays (d'Europe, d'Asie, d'Afrique, du Moyen-Orient) pour conseiller des régions qui veulent réaliser un projet similaire de coopération transfrontalière. Une réflexion interne sur la possibilité de se faire rémunérer pour ces conseils approfondis est en cours. En effet, les collaborateurs d'INFOBEST estiment que l'expérience transmise par INFOBEST a été acquise avec beaucoup de temps, d'énergie et d'argent.

Dans le cadre de la discussion sur l'avenir de la coopération transfrontalière dans le Rhin Supérieur après 2006, la réflexion sur l'avenir d'INFOBEST Kehl/Strasbourg concerne : la limitation éventuelle de l'activité d'information et de conseil (au niveau du temps consacré ou du contenu), et une spécialisation (travail et social), la prise en charge d'autres fonctions dans le contexte de la coopération transfrontalière comme une fonction de secrétariat pour la Communauté de Travail Centre, une assistance pour les missions transfrontalières des partenaires cofinanceurs, des fonctions supplémentaires au sein du Pôle de compétences (fonction de secrétariat), davantage de projets en propre. La question est de savoir si la structure reste inchangée, ce qui pose un problème de manque d'innovation, ou si elle se poursuit avec un concept modifié, ce qui entraînerait une suppression de certaines prestations pour les particuliers. Les problèmes de la base juridique de l'instance, de la prise de décision au consensus, de l'embauche de nouveau personnel et de la précarité d'une convention pour trois ans sont toujours en discussion. INFOBEST souhaite de plus s'associer au projet d'Eurodistrict Strasbourg/Ortenau en matière de projets de proximité.

Sources

Toutes mes sources proviennent de documents de la bibliothèque d'INFOBEST ainsi que des articles provenant des revues de presse et d'Internet.

Les données statistiques concernant le Rhin supérieur proviennent de la brochure « Rhin supérieur, données statistiques 2004 », éditée par les offices statistiques dans le cadre du groupe de travail « Politique économique » de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur, également disponible sur le site www.conference-rhin-sup.org/statistiques.

Amandine Sécheresse